

LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS

Bonjour KATERINE LOUINEAU,

C'est avec plaisir que nous vous annonçons que la Sécurité sociale des artistes auteurs a été agréée pour gérer votre régime de sécurité sociale en lien avec vos activités artistiques.



La Sécurité sociale des artistes auteurs reprend la gestion du régime social des artistes-auteurs initialement attribuée à l'Agessa et la branche sécurité sociale de la Maison des artistes.

[En savoir plus](#)

« Ce nouvel organisme unique, rapprochement de l'Agessa et de la Maison des artistes, permet de mutualiser les compétences et les ressources et ainsi mieux assurer ses missions de service public. »

Thierry Dumas
Directeur
de la Sécurité sociale des artistes auteurs

Les missions de la Sécurité sociale des artistes auteurs



Affilier les nouveaux artistes-auteurs et contrôler la nature des activités.

[En savoir plus](#)



Accompagner et informer les artistes-auteurs sur leurs droits et démarches en matière de protection sociale (cotisations, maladie, famille, retraite...).

[En savoir plus](#)



Soutenir les artistes-auteurs les plus fragilisés grâce au fonds d'action sociale.

[En savoir plus](#)



Recenser les artistes-auteurs, les diffuseurs et les commerces d'art.

[En savoir plus](#)

L'ensemble des collaborateurs de la Sécurité sociale des artistes auteurs se joint à moi pour

vous présenter nos meilleurs vœux.

Arnaud Camboulives Directeur
de la relation artiste-auteur



[secu-artistes-
auteurs.fr](http://secu-artistes-auteurs.fr)



Documents clés en
main à télécharger



Réunions
d'information en
présentiel ou en
distanciel



Réseaux sociaux

Cet email a été envoyé à katerine.louineau@orange.fr.

Vous recevez cet email car vous êtes inscrit à nos services ou notre newsletter. Si vous souhaitez ne plus recevoir de communication de notre part, vous pouvez cliquer sur le lien suivant : [Désinscription](#)